

Comité d'éthique du Corps de police

Rapport d'activités 2013-2015

Septembre 2015

Table des matières

Note liminaire	3
Introduction	4
Rôle et mandats du Comité d'éthique	4
Les membres du Comité d'éthique	5
Première partie – Aspects réflexifs et brève présentation des saisines	7
Deuxième partie - Aspects administratifs 2013-2015	12
Conclusion	18

Note liminaire

Le présent rapport d'activités est construit de la façon suivante.

Une **introduction** présente le Comité d'éthique du Corps de police de Lausanne, sa mission, ses membres.

Une **première partie** est d'ordre réflexif. On y trouve une brève présentation des saisines, des vignettes et une synthèse de leur développement.

Une **seconde partie** est d'ordre administratif. On y trouve, année par année, le rapport des activités du Comité replacées dans leur calendrier et les modalités de leur financement.

Une **conclusion** propose quelques réflexions évaluatives et prospectives.

Au présent Rapport sont attachées **quatre annexes** complétant les informations du document.

Introduction

Vivre en société pose aujourd'hui de nouveaux défis à la mission sécuritaire dévolue à la police. En effet, les repères moraux qui définissaient auparavant le « bien agir » et le « vivre ensemble » sont confrontés à de nouveaux paramètres, culturels et normatifs, très différents de ceux qui ont prévalu jusqu'à ces dernières années. Les profondes transformations du monde, durant ces cinquante dernières années, ont fait émerger de nombreux questionnements. Les questions de sécurité publique sont devenues un enjeu de société et occupent désormais une place prépondérante dans l'opinion publique, politique et médiatique.

Dans un tel contexte, la police est fréquemment confrontée à des situations problématiques complexes, voire paradoxales. C'est à ce niveau que des réflexions rigoureuses doivent être menées afin de faire évoluer les pratiques établies, à quelque échelon que ce soit, dans la perspective d'un meilleur service de police dans une ville démocratique.

C'est dans cette perspective que, sur proposition de la Municipalité, le Conseil communal a adopté, en séance du 26 novembre 2002, le préavis n° 2002/40, document faisant état du nouveau concept éthique dévolu au Corps de police de Lausanne. Par cette décision, il a également reconnu et validé la création d'un Comité d'éthique pour le Corps de police de la Ville de Lausanne.

Rôle et mandats du Comité d'éthique

Le Comité d'éthique est mis à disposition du Corps de police de Lausanne par la Municipalité de Lausanne.

Ce Comité est un organe consultatif, autonome à l'égard des instances politiques, judiciaires, administratives et de gestion.

Il a une mission d'aide et de conseil, notamment à travers les tâches suivantes qui lui sont confiées :

- Il est le gardien de la charte des valeurs¹ du Corps de police ;
- Il veille à entretenir et développer son pouvoir d'éclairement dans l'appréciation des pratiques concrètes quotidiennes du Corps de police de Lausanne et de ses membres ;
- Il constitue un espace de dialogue et un véritable lieu d'échanges critiques favorisant :
 - L'étude des questions éthiques en lien avec les pratiques concrètes quotidiennes actuelles du Corps de police de Lausanne et de ses membres ;
 - Une réflexion de fond sur les tendances qui se dessinent au fil des aides à la prise de décision faites par le Délégué à l'éthique ou pour tout autre collaborateur habilité ;
 - L'étude anticipée des questions d'éthique, dont on peut pressentir qu'elles émergeront des nouvelles tendances sociales en ce qui concerne la sécurité publique ;
 - Le mûrissement de lignes de conduite à proposer aux autorités compétentes.
- Il constitue un espace de formation et de recherche de pointe en matière d'éthique pour la direction et les collaborateurs du Corps de police de Lausanne, ainsi que ses pour membres spécifiquement formés en éthique de la sécurité publique, notamment par l'organisation périodique de journées d'étude et de formation consacrées à des thèmes d'éthique de la sécurité publique.

¹ Voir en annexe 1 du présent document, la Charte des valeurs du Corps de police de Lausanne (Avril 2008).

Selon ses Statuts², le Comité peut être saisi de questions émanant de :

- la Municipalité ;
- le Directeur en charge de la sécurité publique ;
- le Commandant du Corps de police ;
- la Commission préposée à la déontologie du Corps de police ;
- un membre du Comité d'éthique ;
- tout groupement, instance ou association formellement constitués et justifiant d'un intérêt légitime.

Les membres du Comité d'éthique

Au sens de l'article 3 des statuts du Comité d'éthique du Corps de police de Lausanne, ses membres, à l'exclusion du Délégué à l'éthique dont le mandat est permanent, sont nommés sur proposition de la Direction de la sécurité publique et des sports, par la Municipalité, pour la durée d'une législature. A deux reprises, soit en 2008 (pour la législature 2006-2011) et en 2011 (pour la législature 2011-2016) la Municipalité a validé la composition du Comité d'éthique comme suit :

- Un Président : **M. Jean-François MALHERBE**, Professeur à l'Université de Trente (Italie) ;
- Un Secrétaire général : **Officier éthicien Patrice Boillat**, Délégué à l'éthique du Corps de police.
- Deux membres du Corps de police, représentant au mieux les diverses fonctions de l'institution :
Mme Stéphanie MEYLAN (fonction d'appui spécialisée) Psychologue ;
Le plt Patrick STOLL (cadre dirigeant) DirOp - Police-secours – Chef de section.
- Quatre représentants de la société civile ayant si possible des compétences particulières en éthique et/ou particulièrement sensibles aux missions du Corps de police.
Mme Martine BOVAY, Psychopédagogue et maîtresse secondaire ;
M. Claude BOVAY, Professeur & Ethicien / Haute école de travail social et de la santé / HES-SO ;
M. Georges-André CARREL, ancien Directeur du Service des sports / UNIL et EPFL ;
M. Jean-Daniel MULLER, Resp. Projet & Formateur / OSAR.

² Voir en annexe 2 du présent document, l'énoncé des Statuts du Comité d'éthique (2 avril 2002).

M. Jean-Daniel Muller a présenté sa démission du Comité d'éthique pour le 31 décembre 2014. Celle-ci était concomitante à sa prise de retraite pour la fonction qui l'occupait à l'OSAR. Sa démission a été acceptée par le Président, selon les dispositions statutaires en vigueur et ratifiée par la Municipalité en date du 28 octobre 2014. M. Jean-Daniel Muller a été chaleureusement remercié pour son travail accompli durant ces six années au sein dudit Comité.

Au 1er janvier 2015, **Mme Katy François** a été nommée en dès le 29 janvier 2015, par la Municipalité, pour le poste vacant d'un des représentants de la société civile au sein du Comité d'éthique, suite à la démission de M. Jean-Daniel Muller. Cette nouvelle membre est titulaire d'une Maîtrise universitaire en Sciences sociales, orientation anthropologie culturelle et sociale. Depuis début 2015, Mme Katy François a également repris la fonction de M. Jean-Daniel Muller à l'OSAR. Il lui est souhaité la plus cordiale des bienvenues.

Le 14 décembre 2015, le Comité d'éthique a été ému et attristé d'apprendre la nouvelle du décès, survenu de manière subite, de son Président, **le Professeur Jean-François Malherbe**, à l'âge de 65 ans. La Municipalité lui a rendu hommage officiellement en publiant un faire-part. Par un message adressé aux collaborateurs du Corps de police, le Commandant lui a rendu honneur.

Pour fin 2015 et début 2016, l'intérim de la fonction de Président est assuré, conformément aux statuts, par le Secrétaire général, assisté de M. Claude Bovay.

Les membres du Comité, ainsi que toute personne appelée à participer aux travaux de celui-ci, sont soumis, selon leur statut, au secret de fonction et/ou à l'obligation absolue de discrétion par rapport à ce qu'ils apprennent et ce qui se dit dans le cadre du Comité. Cette obligation s'étend au-delà de la fin de leur mandat.

Première Partie - Aspects réflexifs et brève présentation des saisines

Préambule

Prenant comme trame de fond la perspective réflexive qu'il s'est donnée depuis sa création en 2009 sur la nécessité et des limites d'un Service de police dans une Cité démocratique, le Comité d'éthique a décidé de poursuivre ses travaux en 2013, 2014 et 2015, avec une orientation plus proche des pratiques métiers policiers et ce, sur 2 champs distincts.

Le premier a été de répondre à 3 saisines qui lui ont été confiées respectivement par le Commandant de police pour l'une, la Commission préposée à la déontologie pour l'autre et, pour la dernière, par Messieurs Oscar Tosato et Grégoire Junod, Conseillers municipaux et Directeurs respectivement de l'Enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale ainsi que du Logement et de la sécurité publique. Le deuxième champ, quant à lui, se traduit par deux vignettes initiées par le Comité d'éthique. Ainsi, les thématiques choisies se veulent pragmatiques, en lien direct avec, d'une part, l'activité des cadres policiers de proximité et, d'autre part, celle des policiers œuvrant à la mission générale de police. Ces vignettes s'inscrivent plus directement dans les thèmes de réflexion de fond annoncés fin 2012, soit sur *les nouvelles techniques, leurs finalités affichées et effectives*, ainsi que *comment prendre soin de la souffrance au travail au sein du Corps de police ?*

Informations sur les vignettes

Vignette 1 - rédigée par le Comité d'éthique :

« Cadres intermédiaires : rôle du cadre intermédiaire ? Un policier bon techniquement et proche de ses collaborateurs et/ou un relais de la Direction ? Différence entre pouvoir et autorité dans une perspective de coopération liée à la fonction de cadre de proximité. »

Vignette 2 – rédigée par le Comité d'éthique :

« Collaborateurs : l'autonomie des collaborateurs du terrain est-elle réelle ou utopique ? Si oui, comment et pourquoi ? Qu'engage-t-elle ? »

Les travaux de réflexion que suscitent ces vignettes sont toujours en cours, partant que la priorité de travail a été donnée au traitement des saisines.

Informations sur les saisines

Saisine 1 – émanant du Commandant de police³ :

Au mois d'octobre 2013, le Comité d'éthique du Corps de police de Lausanne a été saisi par M. le Commandant de police, pour porter une réflexion aux questions suivantes : « Quelles sont, dans le cadre de toute opération de police, les *responsabilités* auxquelles sont confrontés l'Autorité municipale et les acteurs de la ligne de commandement? Et comment y répondre ? »⁴

³ Voir en annexe 3 du présent document, l'avis rendu en date du 26.11.2014.

⁴ La question de départ portait sur les « opérations en force ». Il est vite apparu que la ligne de démarcation entre « opération en force » et « opération simple ou ordinaire » est très difficile à tracer notamment parce que toute opération de police engage une force et parce que toute opération de police même banale comporte un risque de dégénérer en opération spectaculaire. En conséquence, le comité a décidé de prendre en considération toute opération de police quelle qu'elle soit.

Préalable :

Pour enrichir son travail, le Comité d'éthique a pu notamment s'appuyer sur les avis d'officiers d'Etat-major, ceci au travers d'échanges réguliers.

D'entente avec le Commandant de police, ce travail de réflexion sera présenté à la Direction élargie. Concernant sa publication et, après discussion avec le Président du Comité d'éthique, le Commandant a donné son accord de principe pour que cet avis puisse être diffusé à l'interne du Corps de police.

En lien et parallèlement à ce travail, le Commandement du Corps de police a entamé une réflexion institutionnelle sur la fonction de l'Officier de permanence.

Synthèse de la réflexion :

Le Comité d'éthique, pour pouvoir apporter une réponse pertinente, a décrypté le sens du mot responsabilité, afin qu'il soit perçu de manière identique par tous les lecteurs. Ainsi, il recouvre donc trois réalités bien distinctes, soit *la responsabilité, la redevabilité et l'imputabilité*.

Il met en exergue que dans la pratique, toute personne responsable n'est pas nécessairement imputable. Ainsi par exemple, un « chef d'engagement » est forcément responsable des ordres qu'il donne à ses subordonnés mais, par rapport à l'exécution de ces ordres, ce sont les policiers de terrain qui – les premiers – courent le risque de sanctions pénales et/ou administratives. Il souligne que l'imputabilité liée à une opération de police peut également impacter les différents échelons hiérarchiques et ce, jusqu'au politique.

Il rappelle que ce sont ces trois facettes de leurs responsabilités qui fondent le devoir des policiers de ne pas exécuter un ordre qu'ils jugent illégal, inopportun et/ou disproportionné.

Le Comité d'éthique a également porté sa réflexion pour évaluer qui, lors d'une situation critique, serait être le plus à même d'apprécier celle-ci au niveau hiérarchique. Il a été ainsi mis en relief que la dimension de l'éthique dans une chaîne de commandement est une réalité complexe et qu'il serait souhaitable qu'après chaque intervention, on s'interroge si elle ne devrait pas faire l'objet, dans la perspective d'une entreprise apprenante, d'une réflexion critique sur sa finalité et sur les moyens mis en œuvre pour la prendre en compte.

Le Comité d'éthique a ainsi émis deux propositions allant dans ce sens, afin que chaque maillon d'une ligne hiérarchique puisse véritablement assumer ses propres responsabilités. Il s'agit du *débriefing technique et d'un processus de retour d'expérience (Retex Pro) sur les enjeux de valeurs et les motivations d'agir*.

Selon ces trois dimensions, la responsabilité (sens large) d'une opération de police incombe de façon différenciée en fonction de leur position dans l'échelle de commandement, aux multiples maillons de cette chaîne, du Directeur municipal de la sécurité publique au policier de terrain. Chacun, selon les modalités propres relatives à son statut, est responsable (sens strict), redevable et imputable de ses actes.

Le Comité d'éthique n'a pas eu dans ses prérogatives à définir le statut de l'Officier de permanence. Il a toutefois – dans un souci d'amélioration – soulevé quelques questions à ce sujet.

Saisine 2 – émanant de la Commission préposée à la déontologie:

Le 25 novembre 2013, le Comité d'éthique du Corps de police de Lausanne a été saisi par le Préposé à la déontologie et qualité, l'officier Philippe Tâche, relayant un questionnement de la Commission du même nom autour de « **La pertinence de la pratique consistant à demander une pièce d'identité aux personnes se présentant dans un poste de police pour déposer une plainte pénale.** »

Préalable :

Pour enrichir son travail de compréhension des enjeux liés à la pratique interpellée, le Comité d'éthique a invité le Préposé à la déontologie, lors d'une de ses séances, à venir échanger son point de vue et celui de la Commission de déontologie.

Synthèse de la réflexion en l'état des travaux :

Le Comité d'éthique a effectué une première approche de la thématique consistant à *requérir la production d'une pièce d'identité de la part de victimes se présentant spontanément dans les locaux de police pour déposer une plainte pénale*. Il relève certains préalables, soit :

- Il s'agit bien de *personnes victimes* qui viennent *spontanément* déposer une plainte pénale auprès de la police (doléance) ;
- Il n'y a pas de cadre normatif explicite régulant la demande de pièces de légitimation pour un dépôt de plainte pénale;
- Selon les pratiques constatées, il n'y aurait pas d'unité de doctrine;
- Pour certains policiers, la demande de pièces de légitimation serait systématique alors que pour d'autres, il s'agit d'une opportunité à examiner de cas en cas ;
- Les motifs invoqués pour une telle demande ne visent pas tous la même finalité;
- Les explications parfois avancées ne trouvent plus vraiment de justification lorsqu'elles sont confrontées à des situations pour lesquelles toute vérification d'identité s'avère impossible (étrangers de passage en Suisse ou confédérés étant victimes de vol de leurs effets contenant notamment leurs papiers de légitimation) et que dans ces cas de figure, les policiers devraient se fier aux déclarations de leurs interlocuteurs ;
- L'impact négatif sur les personnes visées est variable de cas en cas, mais l'est d'autant plus si la personne, victime de vol, est dans l'incapacité de présenter ses pièces de légitimation (celles-ci faisant justement partie des effets dérobés).

Début 2014, le Comité d'éthique a dû surseoir momentanément à son travail de réflexion lié à cette saisine par conséquence de priorisation du traitement des 2 autres saisines qui lui ont été adressées. Le Préposé à la déontologie et qualité a été informé de ce contre temps.

Saisine 3 – émanant de la Municipalité⁵ :

Le 2 avril 2015, le Comité d'éthique du Corps de police de Lausanne a reçu la saisine suivante, soit :

« En lien avec la possible ouverture à Lausanne d'un espace encadré de consommation de stupéfiants (terminologie pouvant être précisée) à Lausanne, les soussignés, Oscar Tosato et Grégoire Junod, Conseillers municipaux et Directeurs respectivement de l'Enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale ainsi que du Logement et de la sécurité publique, requerront un avis du Comité d'éthique de la police de Lausanne. Il s'agit en particulier de savoir quelles sont les conséquences et les enjeux éthiques de l'ouverture d'un tel lieu sur le travail de la police, notamment au regard de la législation en vigueur concernant la consommation mais aussi la vente de produits stupéfiants. Comment le travail de police doit-il être articulé avec le travail des professionnels des dépendances et de la prévention, actifs dans le domaine de la réduction des risques relevant prioritairement d'une politique socio-sanitaire ? Il s'agit d'avoir une analyse sur les principaux enjeux – qu'ils soient concordants ou discordants et des principes éthiques qui devraient baliser l'action de la Ville de Lausanne dans le cadre des politiques publiques concernées, en particulier des enjeux définis par le programme ProMeDro de la Confédération. »

Préalable :

Pour répondre au plus juste à la saisine et principalement sur les conséquences et enjeux éthiques de l'ouverture d'un tel lieu sur le travail de la police, le Comité d'éthique a estimé que son approche et sa réflexion, ayant pour trame principale la dimension sécuritaire, devaient être transdisciplinaires aux différents domaines impactés.

Dans la préparation du présent Avis, le Comité a donc procédé à de larges consultations qui lui ont permis d'approfondir la question traitée dans une proximité aussi étroite que possible à l'égard des réalités de terrain vécues tant par les personnes consommant des stupéfiants que par les professionnels de la santé, du social et de la sécurité publique.

Le Comité d'éthique s'est également adjoint, lors de ses séances plénières, la présence et les compétences de Mme Cristina Monterrubio Leu, Responsable dispositif addictions, Service social Lausanne (SSL) et de M. Hervé Kaufmann, Juriste au Corps de police de Lausanne.

Il faut relever qu'au cours des consultations et travaux de réflexion sur près d'une année, la pensée et les points de vue des membres du Comité d'éthique se sont enrichis mutuellement et ont naturellement évolué.

Synthèse de la réflexion :

Le Comité d'éthique est arrivé, dans ses conclusions, à notamment poser un constat, émettre une recommandation générale, ainsi que proposer de nombreuses recommandations étayées touchant à la fois la création et les modalités liées à un *Espace encadré de consommation de stupéfiants* (EECS), ainsi que sur les conséquences, opportunités et défis en matière de sécurité publique et plus particulièrement pour le travail de la Police de Lausanne. En voici un bref et principal extrait :

1.- Le Comité d'éthique fait le constat que la lutte contre les toxicomanies est actuellement en **situation d'échec** partout dans le monde et Lausanne ne fait pas exception. Il est illusoire de vouloir les éradiquer. Il est toutefois nécessaire de tenter, par simple humanité, d'en **réduire les risques**, tant pour les consommatrices et les consommateurs que pour la population en général⁶.

⁵ Voir en annexe 4 du présent document, l'avis rendu en date du 24.11.2015.

⁶ Global Commission on Drug Policy, Prendre le contrôle : sur la voie de politiques efficaces en matière de drogues, septembre 2014

- 2.- Il émet également une recommandation générale, à savoir que l'analyse approfondie effectuée par le Comité des avantages et des inconvénients respectifs du maintien de la situation actuelle ou de la création en ville d'un *Espace encadré de consommation de stupéfiants* (EECS) **conduit de toute évidence à la recommandation de créer un tel espace.**
- 3.- **En termes de conséquences, d'opportunités et de défis en matière de sécurité publique**, le Comité est d'avis que l'ouverture d'un EECS aurait des conséquences positives pour le travail de la Police municipale, notamment sous l'angle de la clarification de son mandat. Soit :
- a. Comme le montre l'expérience menée depuis de nombreuses années dans d'autres villes, la création d'un EECS n'est aucunement en contradiction avec les missions d'une police urbaine.
 - b. L'action policière continue à s'exercer selon la nature des infractions liées à la toxicomanie.
 - c. En ce qui concerne l'EECS, les interventions de la Police municipale seraient strictement limitées à répondre à une demande des responsables de l'EECS visant à en exclure les personnes qui s'y seraient glissées sans en respecter les conditions, ou qui y manifesteraient des comportements inadéquats, notamment violents.
 - d. Le Comité est d'avis qu'il serait judicieux de créer au sein du Corps de police de Lausanne une brigade spécifique destinée à ses interactions avec l'EECS.
- 4.-Le Comité recommande **de distinguer clairement** le commerce de substances (à but lucratif) qui devrait, tel qu'aujourd'hui, à nul part être toléré et être sanctionné, des «échanges de biens en vue d'une consommation personnelle immédiate », lesquels pourraient être tolérés seulement au sein de l'espace de rencontre (fermé) de l'EECS.
- 5.- Le Comité est d'avis que la création d'un tel EECS devrait être considérée à titre expérimental. Un **Comité de pilotage** devrait être mis en place dont la mission serait de suivre l'expérience et confier à une instance indépendante le soin d'une **étude longitudinale** de la situation avant, pendant et après quelques années de fonctionnement de l'EECS.
- 6.- Le Comité est d'avis que, pour autant qu'en soient respectées les modalités telles qu'elles sont exposées dans la charte qu'il propose, **l'universalité de l'accueil** de consommatrices et de consommateurs de stupéfiants dans un EECS est, du point de vue de l'éthique, une exigence élémentaire, par principe humanitaire et de congruence.
- 7.- Il propose que l'EECS soit **un espace fermé et contrôlé à l'entrée, situé au cœur de l'espace urbain**. Il recommande en outre que l'EECS comporte trois zones bien distinctes, soit une d'entrée et de rencontre, de consommation et de repos, d'accueil et de soins.
- 8.- Le Comité est d'avis que l'EECS envisagé n'a de bonnes chances de réussir que s'il est animé par une **équipe transdisciplinaire** composée de professionnels de la santé, du social et de la sécurité, travaillant en étroite synergie avec la population concernée et les autorités municipales. Une telle synergie suppose la **formation mutuelle permanente** de ces personnes.
- 9.- Le Comité est d'avis que l'ouverture d'un EECS devrait être accompagnée de la publication d'une **charte publique** et d'un **processus d'information et de communication** à la population.

Deuxième partie - Aspects administratifs 2013-2015

Budget de fonctionnement du Comité d'éthique

Il est à noter que le Comité ne se réunit que 5 fois l'an pour une journée entière.

Par ailleurs, les finances qui lui sont allouées sont gérées avec la plus grande prudence, de façon que chaque année le reliquat puisse être retourné aux finances publiques comme il se doit dans une démocratie soucieuse de l'éthique de sa propre gestion.

Le budget de fonctionnement du Comité d'éthique du Corps de police de la Ville de Lausanne bénéficie d'un budget annuel de Frs. 60'000.- découpé comme suit :

Le nombre de réunions du Comité a été défini à 5 par année. Seuls les membres externes au Corps de police, 5 au maximum, y compris le Président, seront rémunérés à raison de 800 francs le jeton de présence (5 séances x 800 francs = 4'000 francs par membre / 4'000 francs x 5 membres) soit un total annuel de Frs. 20'000.- au maximum.

Le Président dispose de 2 jours de travail d'analyse et de préparation par séance, ainsi que de 2 jours de rédaction pour leur suivi et rédaction des avis, rémunérés pour un montant de Frs. 1'500.- la journée, soit un total maximum de Frs. 30'000.- annuel.

Un montant de Frs. 10'000.- est également à disposition pour les frais de formation, déplacement et documentation.

Aspects administratifs en 2013

Séances de préparation et de travail du Comité d'éthique 2013

En 2013, il a été planifié 4 séances de préparation entre le Président et le Secrétaire général, pour la préparation des réunions du Comité. (établir l'ordre du jour, préparation et mise à jour des divers documents relatifs aux réunions, etc.). Le Comité d'éthique est également secondé administrativement par la secrétaire du délégué à l'éthique, Mme Michel, principalement pour la mise à jour des divers documents ainsi que les procès-verbaux des réunions.

Les réunions du Comité d'éthique d'une journée se sont déroulées aux dates suivantes :

- Le lundi 13 mai
- Le vendredi 6 septembre
- Le mardi 5 novembre
- Le mardi 17 décembre

Rapport d'activités 2009-2012

Lors de l'édition du rapport d'activités 2009-2012, un important travail de synthèse sur l'ensemble des travaux traités ainsi que sur les avis rendus par le Comité, a été effectué durant le premier trimestre 2013.

Dès cette année, le Comité d'éthique a revu sa manière de travailler, à savoir, se réorienter d'avantage vers l'opérationnel au travers de vignettes. Celles-ci se veulent plus courtes et concises que les saisines, pour rendre la lecture plus simple et compréhensible, et sont créées en collaboration avec le Préposé à la déontologie et qualité, les juristes et les officiers. A ce titre, le Comité d'éthique a pris l'initiative de travailler de manière plus proactive avec le Commandant et les collaborateurs, tout en impliquant de plus en plus les officiers.

Sujets traités par le Comité d'éthique

Durant l'année 2013, le Comité d'éthique a porté ses réflexions sur :

1^{er} semestre :

- Un travail de synthèse de l'ensemble des travaux traités entre 2009-2012 (rapport d'activités);

2^{ème} semestre :

- 2 saisines ;
- 2 vignettes en tant que réflexion de fond et sur le terme ;
- 1 demande de mise à disposition de la Direction du Corps de police & de son groupe de travail ad hoc.

Saisine 1, proposée par le Commandant :

« Quelles sont, dans les décisions prises lors de conduite de toutes opérations de police, les questions de légitimités auxquelles sont confrontés les acteurs de la ligne de commandement ? Et comment y répondre ? »

Saisine 2, proposée par la Commission de déontologie :

« Questionnement autour de la pertinence de la pratique consistant à demander une pièce d'identité aux personnes se présentant dans un poste de police pour déposer plainte pénale. »

Vignette 1 :

« Cadres intermédiaires : Rôle du cadre intermédiaire ? Un policier bon techniquement et proche de ses collaborateurs et/ou un relais de la Direction ? Différence entre pouvoir et autorité dans une perspective de convivialité liée à la fonction de cadre de proximité. »

Vignette 2 :

« Collaborateurs : l'autonomie des collaborateurs du terrain est-elle réelle ou utopique ? Si oui, comment et pourquoi ? Qu'engage-t-elle ? »

Demande de mise à disposition émise par le Commandant

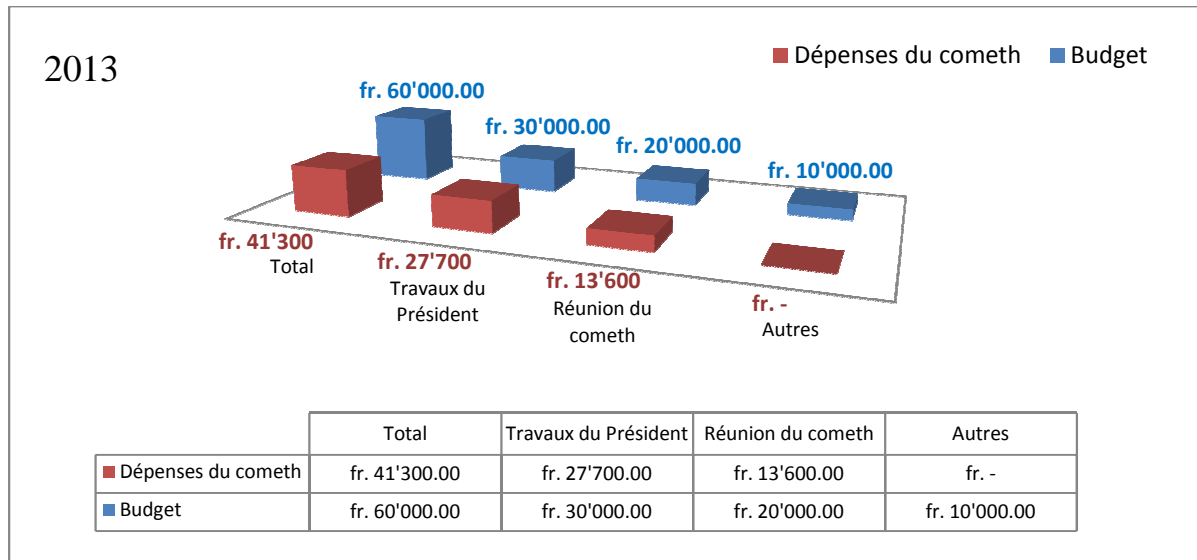
« Dans la perspective de l'ouverture éventuelle d'un local de consommation de produits stupéfiants, il est demandé au Comité d'éthique de se mettre à la disposition de la Direction du Corps de police et de son groupe de travail « ad hoc » pour étudier les questions que soulève la préparation du Corps de police à assumer au mieux sa mission sécuritaire dans l'une comme dans l'autre hypothèse. »

Perspectives d'avenir pour 2014

Le Comité d'éthique souhaite poursuivre les différents travaux entrepris en 2013.

Budget de fonctionnement du Comité d'éthique en 2013

Le montant des dépenses annuelles durant l'année 2013 s'est monté à **Frs. 41'300.-** sur un budget total de Frs. 60'000.-. Sur la somme restante, à savoir, Frs. 18'700.-, un montant de Frs. 15'000.- a été attribué à un autre budget du Corps de police. Dès lors, la somme de Frs. 3'700.- a été reversée aux finances publiques par la comptabilité du Corps de police.



Aspects administratifs en 2014

Séances de préparation et de travail du Comité d'éthique 2014

Il est à noter qu'en 2014, 5 séances de préparation ont été planifiées entre le Président et le Secrétaire général, l'Officier éthicien Patrice Boillat, pour la préparation des réunions du Comité (établir l'ordre du jour, préparation et mise à jour des divers documents relatifs aux réunions, etc.).

Les réunions du Comité d'éthique d'une journée se sont déroulées aux dates suivantes :

- Le jeudi 6 mars
- Le vendredi 9 mai
- Le mercredi 9 juillet
- Le lundi 8 septembre
- Le mercredi 26 novembre

Sujets traités par le Comité d'éthique

Le Comité d'éthique a principalement poursuivi son travail sur la saisine émanant du Commandant. Ce thème a demandé un travail préparatoire conséquent ainsi que de nombreuses rencontres avec certains officiers revêtant la fonction d'Officiers de permanence.

En date du 26 novembre 2014, le Comité d'éthique a remis son avis au Commandant pour sa saisine sur : « Quelles sont, dans le cadre de toute opération de police, les questions de légitimité auxquelles sont confrontés les acteurs de la ligne de commandement ? Et comment y répondre ? ».

Par ailleurs et dans le cadre du thème lié à la perspective de l'ouverture éventuelle d'un local de consommation de produits stupéfiants, le Comité d'éthique a éclairé certains questionnements rapportés par le Délégué à l'éthique pour le groupe de travail ad hoc du Corps de police.

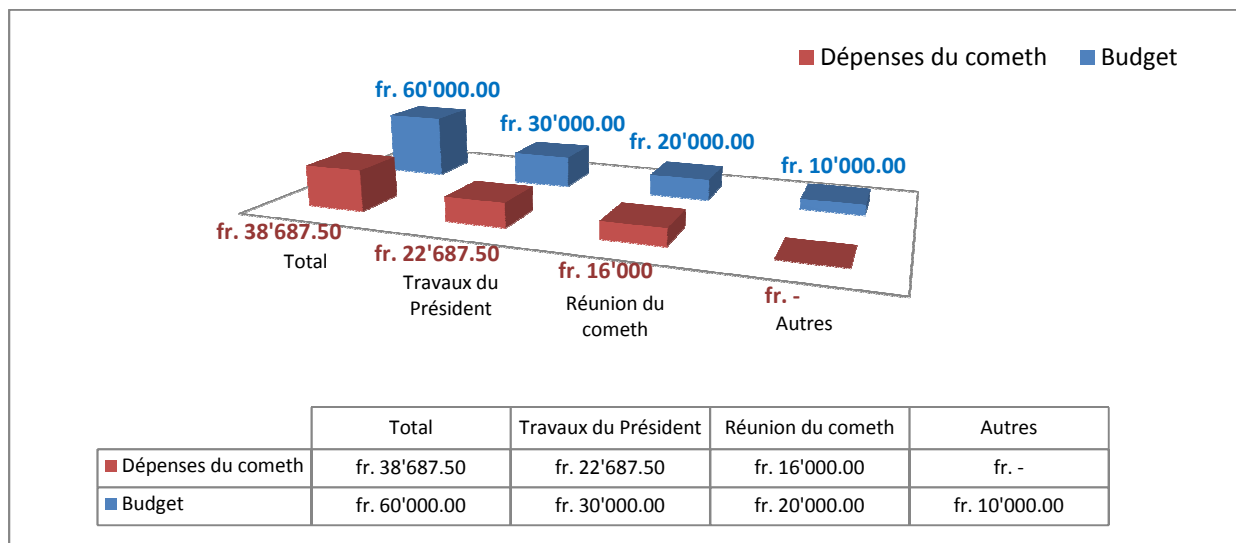
Au vu de ce qui précède, le Comité d'éthique a dû surseoir à son travail de réflexion dévolu à la saisine de la Commission de déontologie ainsi qu'à celui des vignettes.

Perspectives d'avenir pour 2015

Le Comité d'éthique va poursuivre et finaliser les sujets abordés durant l'année 2013-2014.

Budget de fonctionnement du Comité d'éthique en 2014

Suite aux diverses dépenses écoulees durant l'année 2014, le montant des dépenses annuelles s'est monté à **Fr. 38'687.50** sur un budget de CHF 60'000.-. Dès lors, la somme de Frs. 21'312.50 a été reversée aux finances publiques par la comptabilité du Corps de police.



Aspects administratifs en 2015

Séances de préparation et de travail du Comité d'éthique 2015

En 2015, le traitement de l'importante saisine émanant de la Municipalité a obligé le Comité d'éthique à revoir son plan de travail annuel, notamment en lien avec le délai de restitution de fin d'année pour l'avis demandé. Cela a eu pour conséquence d'augmenter le nombre de séances (préparatoires, de consultation et du Comité).

Partant, il a été planifié 8 séances entre le Président, le Prof. Malherbe, le Secrétaire général, l'Officier éthicien Patrice Boillat et les partenaires pour la préparation des réunions du Comité.

Le Comité d'éthique est également secondé administrativement par la secrétaire du Délégué à l'éthique, Mme Michel, principalement pour la mise à jour des divers documents ainsi que les procès-verbaux des réunions.

Les réunions du Comité d'éthique, pour la majorité d'une journée, se sont déroulées aux dates suivantes :

- Le vendredi 30 janvier
- Le vendredi 6 mars
- Le lundi 30 mars
- Le vendredi 29 mai
- Le vendredi 19 juin
- Le jeudi 2 juillet
- Le lundi 7 septembre
- Le vendredi 18 septembre (1/2 journée)
- Le vendredi 20 novembre (1/2 journée)

Sujets traités par le Comité d'éthique

En début d'année, le Comité d'éthique a travaillé sur les modalités de diffusion et d'implantation institutionnelle de la saisine émanant du Commandant **sur les questions de responsabilités au sein de la ligne hiérarchique.**

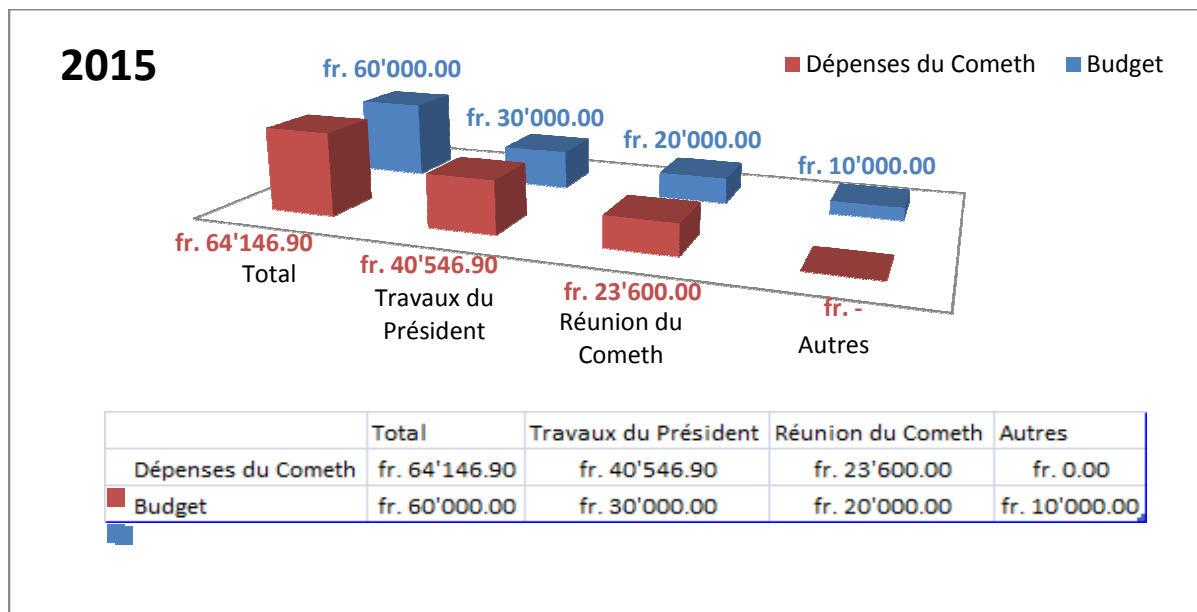
Pour le restant de l'année, le Comité d'éthique a organisé toute son activité autour de la saisine de la Municipalité sur les enjeux stratégiques liés à **la possible ouverture à Lausanne d'un espace encadré de consommation de stupéfiants (EECS)**, ceci en regard du délai imparti (fin 2015) et de l'important travail lié à cette thématique.

En date du 24.11.2015, le Comité d'éthique a remis, aux Directeurs concernés, son avis no 5 lié à **la possible ouverture à Lausanne d'un espace encadré de consommation de stupéfiants (EECS).**

Au vu de ce qui précède, le Comité d'éthique a été à nouveau dans l'impossibilité de poursuivre son travail sur la saisine de la Commission de déontologie ainsi qu'à celui des vignettes.

Budget de fonctionnement du Comité d'éthique en 2015

Pour mener à bien son travail et plus particulièrement pour restituer, dans les délais impartis, l'avis demandé par la Municipalité, le Comité d'éthique a dû revoir son plan de travail annuel. Pour ce faire, il a établi pour l'année en cours une planification prévisionnelle de travail et financière. Celle-ci faisait état du dépassement budgétaire annoncé ci-après. La demande a été validée par le Commandant de police. Le montant des dépenses annuelles durant l'année 2015 s'est donc monté à Frs. **64'146.90.-** sur un budget total de Frs. 60'000.-. La somme de Frs. 4'146.90- a été prise sur le budget de fonctionnement du Corps de police.



Conclusion

Durant ces trois années, l'activité du Comité d'éthique a été riche, que ce soit sur la typicité des sujets de réflexion sollicités, l'importance du travail à réaliser, la qualité des rencontres et des liens tissés, mais aussi sur l'apprentissage de sa propre dynamique avec celles d'autres instances et partenaires.

Le Comité d'éthique tient à relever quelques points forts :

En lien avec son organisation, cet organe a été marqué par différents événements, tels que la démission et le remplacement de l'un de ses membres externe au Corps de police ainsi que de décès subit de son Président, en fin d'année 2015. Le Comité d'éthique n'a toujours pas pu repourvoir le poste de représentant(e) des policiers(ères) du Corps de police. Par contre, les contacts engagés fin 2015 avec les cadres des divisions opérationnelles laissent favorablement présager que ce poste sera repourvu en 2016.

Trois instances distinctes ont saisi le Comité d'éthique pour réfléchir et émettre un avis sur des thématiques sécuritaires bien différentes et touchant des domaines distincts (institutionnels, liés aux pratiques policières, au politique et à la dimension citoyenne). Dans les délais impartis, le Comité d'éthique a pu remettre son avis sur **les questions de responsabilités au sein de la ligne hiérarchique (saisine du Commandant) et celui sur les enjeux stratégiques liés à la possible ouverture à Lausanne d'un espace encadré de consommation de stupéfiants (EECS), (saisine de la Municipalité).**

La diversité et la complexité des sujets à réfléchir, tout comme leurs aspects concrets liés à la pratique policière, ont eu un élan mobilisant et stimulant pour les membres du Comité d'éthique et les partenaires impliqués.

Il sied encore de relever que les échanges et le partage avec le Commandement, certains officiers et cadres du Corps de police ont ainsi permis d'enrichir les compréhensions individuelles et collectives des sujets, mais ont largement contribué à la qualité des avis remis par le Comité d'éthique.

Il convient également de reconnaître certaines fragilités.

A l'avenir, il serait également souhaitable de tisser un lien plus étroit entre le Municipal en charge de la Sécurité, le Commandant de police et le Comité d'éthique, afin que les travaux de ce dernier puissent vraiment être des éclairages probants, à temps et à contretemps, sur des questions sécuritaires stratégiques et/ou institutionnelles, et ainsi en avoir une application plus concrète pour les policiers.

En conclusion, nous sommes déterminés à poursuivre notre travail et à mener à bien plusieurs chantiers en cours. **Notamment en poursuivant le travail de retour et d'implantation sur le dernier avis rendu lié à l'espace encadré de consommation de produits stupéfiants (EECS).**

Pour terminer, nous formulons quelques vœux :

- Pour la nouvelle législature, préciser plus finement le rôle & perspectives du Comité au travers d'une table ronde rassemblant : le Directeur municipal, le Commandement, le Président et le Secrétaire général du Comité ainsi que l'un de ses membres.
- Améliorer l'établissement d'un solide arrimage entre le Comité et les instances de commandement de la Police municipale de la Ville de Lausanne.
- Permettre une plus grande visibilité des travaux du Comité d'éthique par la possibilité de publier ses avis et d'en améliorer institutionnellement leur traduction comme de véritables outils d'aide pour les policiers (cf. art. 6 des statuts).

Lausanne, le 23 septembre 2016



Officier éthicien Patrice Boillat
Secrétaire général du Comité d'éthique